

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

EXONÉRATION DE LOYERS POUR LES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS LOCATAIRES DE LA VILLE. DÉCISION

Séance du 13 mai 2020

L'an deux mille vingt , le treize mai à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Auffret, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Barrière, M Bouteyre, M Pages, Mme Nardini, M Roucher, M Garnier, M Guichoux, M Cristofoli, M Morisset, M Cases, Mme Durand, Mme Rigaud, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz
M Claudin à Mme Picard
M Dubos à M Auffret
M Alban à Mme Nardini
Mme Rivière à Mme Dumas
M Delpech à M Acquaviva
Mme Demare à Mme Layrisse
M Camacho à M Augé

Absent(s) :

M Barat, M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile Picard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 13 mai 2020
Rendue exécutoire le : 15 mai 2020
Publiée le : 15 mai 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 13 mai 2020

EXONÉRATION DE LOYERS POUR LES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS LOCATAIRES DE LA VILLE. DÉCISION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Afin de soutenir les entreprises locales et les associations locataires de la ville, dont l'activité est impactée par le Covid 19, la Ville a mis en place un plan de soutien. L'une des mesures de ce plan est la suspension des taxes locales relevant de la Ville pour une durée minimum de deux mois. Il s'agit ainsi d'éviter la fragilisation de la trésorerie de ces activités en sortie de confinement.

Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, il est donc proposé au Conseil Municipal d'accorder une exonération de loyers pour les entreprises et associations locataires de la Ville, d'une durée de 2 à 6 mois en fonction de l'activité, correspondant aux loyers d'avril à septembre 2020.

La liste des locataires concernés est la suivante :

Noms	Adresses des locaux loués à Saint-Médard-en-Jalles	Montants TTC du loyer d'avril*	Mois concernés par l'exonération	Budgets concernés
CIC	5 avenue Montesquieu	1 157,15 €	Avril-mai	Budget principal
Bordeaux Technowest	60 place de la République	1 750,00 €	Avril-mai	Budget principal
Bistrot gare	6 rue Gabriel Garbay	1 474,82 €	Avril – à partir de mai le loyer est suspendu jusqu'à la fin des travaux de mise aux normes	Budget principal
ADHM	89 rue Jean Duperrier	2 659,63 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
Dexterat	141 avenue Montaigne	350,00 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
Scènes tchankées	141 avenue Montaigne	189,62 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
INSUP	58 place de la République	524,95 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
Gaudy Anne	141 avenue Montaigne	248,59 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
Aléa assurances	141 avenue Montaigne	211,20 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
Aptoriel	141 avenue Montaigne	274,75 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal

Invirtuem	141 avenue Montaigne	110,40 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
Ekilibriz Conseils coaching	et 141 avenue Montaigne	135,34 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
BARA	Place de la République	36,12 €	Avril – bail prenant fin au 12 avril 2020	Budget principal
Darrietort Xavier	141 avenue Montaigne	142,48 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
IMTT Groupe	141 avenue Montaigne	159,16 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
Eclipse	60 place de la République	980,00 €	D'avril à septembre inclus	Budget principal
La Sylvaine - Stéphanie Corne	54 place de la République	510,79 €	D'avril à septembre inclus	Budget annexe du bâtiment à usage commercial

*Les loyers sont actualisés, une fois par an, à des dates différentes en fonction de la date de signature du bail. L'exonération porte sur le montant du loyer actualisé, le cas échéant.

Le montant total de ces exonérations sera de l'ordre de 53 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une exonération de loyers d'une durée de 2 à 6 mois pour les entreprises et associations locataires de la Ville dont la liste et la durée de l'exonération sont précisées ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **31 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 13 mai 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_023
Date de la décision:	2020-05-13 00:00:00+02
Objet:	EXONÉRATION DES LOYERS DES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS LOCATAIRES DE LA VILLE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-213304496-20200513-DG20_023-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200513-DG20_023-DE-1-1_0.xml	text/xml	906
nom de original:		
DG20_023.pdf	application/pdf	788118
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200513-DG20_023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	788118

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 mai 2020 à 10h23min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 mai 2020 à 10h23min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 mai 2020 à 10h23min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 mai 2020 à 10h23min56s	Reçu par le MI le 2020-05-15